



Appel à candidature pour l'inscription en 1^{ère} année doctorat Année Universitaire: 2025-2026

Référence juridique: Décret n° 2013-47 du 4 janvier 2013, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national de doctorat dans le système « LMD ».

La direction de la Faculté des Sciences de Gabès informe les étudiants souhaitant se porter candidats à l'inscription en doctorat dans les spécialités Biologie, Mathématiques, Chimie ou Physique qu'ils doivent déposer leurs dossiers directement au service de doctorat ou bureau d'ordre de la Faculté ou les envoyer par courrier express à l'adresse suivante : **Service de Doctorat, Faculté des Sciences de Gabès, Cité Erriadh 6072 Gabès**, et ce **jusqu'au 31 décembre 2026**. **Tout dossier incomplet, arrivé après les délais, ou non enregistré au Service de Doctorat de la faculté avant sa transmission à la commission compétente sera rejeté.**

Documents requis pour l'inscription en doctorat

1. Le formulaire d'inscription en doctorat ainsi que la charte doctorale, dûment signés par toutes les parties, à remplir via le lien suivant : <https://forms.gle/FxTYs5tyMh6fr9QV8> (Avant validation des informations saisies sur le formulaire, il est demandé de vérifier leur exactitude)
2. Le projet de recherche signé par le(s) directeur(s) de thèse;
3. Une copie de la carte d'identité nationale (ou passeport pour les étrangers), un extrait de naissance en langue française, ainsi que trois photos d'identité;
4. Des copies certifiées conformes des diplômes obtenus à partir du baccalauréat, ainsi que des relevés de notes de toutes les années universitaires;
5. Le formulaire « Fichier national des thèses de doctorat », à télécharger depuis le site national des thèses, dûment rempli et signé par le candidat et le(s) directeur(s) de thèse, selon les étapes suivantes:
 - a. Le doctorant remplit ses informations via le lien:
www.theses.rnu.tn/fr/dynamique/preinscription.php
 - b. Le directeur de thèse (ou les directeurs) complète ses informations via le lien:
www.theses.rnu.tn/fr/dynamique/inscription.php
6. Tout candidat salarié dans un établissement d'enseignement supérieur doit joindre une attestation de travail.

Diplômes concernés :

- Master de recherche (système LMD) ou master de recherche ancien régime ou diplôme de DEA ou diplôme d'agrégation
- Diplôme national d'ingénieur
- Doctorat en médecine ou diplôme national de pharmacie
- Diplôme étranger reconnu équivalent à l'un des diplômes mentionnés ci-dessus

Important – étudiants étrangers :

Les candidats étrangers n'ayant pas obtenu leur diplôme dans un établissement d'enseignement supérieur tunisien sont tenus de transmettre leurs dossiers de candidature à la Direction Générale de la Coopération Internationale du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, en coordination avec les ambassades de leurs pays accréditées en Tunisie.

